

L'EXPOSÉ-SONDAGE DE L'IASB

CADRE CONCEPTUEL : L'OBJECTIF DE L'INFORMATION FINANCIÈRE ET LES CARACTÉRISTIQUES QUALITATIVES

Ce projet correspond à la première de huit phases visant l'élaboration d'un cadre conceptuel convergent et amélioré qui sera commun à l'IASB et au FASB. Les conseils de ces deux organismes s'appuieront sur ce cadre pour l'élaboration de leurs normes comptables. En outre, conformément à l'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, le cadre servira aussi de point de référence en l'absence de normes comptables traitant de questions particulières.

L'exposé-sondage de l'IASB, *Cadre conceptuel de l'information financière amélioré* (chapitre 1, Objectif de l'information financière, et chapitre 2, L'information financière utile pour la prise de décisions – Caractéristiques qualitatives et contraintes), comporte les énoncés clés qui suivent.

Objectif de l'information financière

- Le fournisseur de capitaux actuels et potentiels, qui comprennent les investisseurs en capitaux propres, les prêteurs et les autres créanciers, constituent le principal groupe d'utilisateurs de l'information financière à usage général.
- L'objectif devrait être assez vaste pour englober toutes les décisions que les principaux utilisateurs prennent en tant que fournisseurs de capitaux, y compris les décisions de répartition des ressources et les décisions subséquentes prises pour protéger et faire croître leurs investissements (décisions relatives à la gestion des ressources confiées à la direction).
- L'information financière est axée sur l'*optique entité* plutôt que sur l'*optique propriétaires*, qu'il s'agisse de tous les propriétaires ou d'une classe particulière d'entre eux.

Caractéristiques qualitatives

- Elles comprennent les caractéristiques essentielles (pertinence et fidélité) et auxiliaires (comparabilité, vérifiabilité, rapidité et compréhensibilité).
- Les caractéristiques essentielles sont celles qui distinguent l'information utile de celle qui ne l'est pas ou qui est trompeuse. L'information est *pertinente* lorsqu'elle peut influencer la prise de décisions de par sa valeur prédictive ou sa valeur de confirmation. L'information est *fidèle* (expression qui remplace le terme «fiable», souvent mal compris) si elle dépeint la substance d'un phénomène économique de façon complète, neutre et exempte d'erreurs significatives.
- Les caractéristiques auxiliaires contribuent à la présentation d'une information plus utile et devraient être recherchées le plus possible. Les informations *comparables* (et cohérentes) permettent aux utilisateurs de relever les similitudes et les différences entre deux séries de phénomènes économiques. Les informations *vérifiables* donnent de la crédibilité à l'assertion selon laquelle l'information financière représente les phénomènes économiques qu'elle prétend représenter. La présentation *rapide* des informations permet aux décideurs d'en disposer au moment où elles peuvent influencer leurs décisions. La *compréhensibilité* est la qualité des informations qui permet aux utilisateurs d'en comprendre la signification.

Contraintes

- L'information financière est soumise à deux contraintes générales : l'*importance relative* et le *coût*.

L'IASB et le FASB ont fixé la date limite de réception des commentaires au 29 septembre 2008. Le document de discussion de l'IASB et la prise de position préliminaire du FASB sont disponibles sur leur site Web respectif. Il est prévu que les chapitres du cadre conceptuel entreront en vigueur à compter de l'adoption des IFRS au Canada en 2011, ou après.

Le CNC prévoit publier en juillet 2008 un exposé-sondage portant sur ces propositions, en vue de leur adoption ultérieure dans les PCGR canadiens.

Personne-ressource : rebecca.villmann@cica.ca

416-203-3464